

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Laetitia DUFOUR, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER, Yves GAULIER, pouvoir à Christiane ROSSILLE

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Pierre CREPIN,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20260310-DCM112026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026
Publication : 17/03/2026

Date de la convocation : mercredi 4 mars 2026

Secrétaire de séance : Pierre Alexandre GIRARD

N°2026-11 OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026

Mme Céline POMMIER, Adjointe responsable de la Commission « Vie Associative » présente le dossier concernant l'attribution des subventions aux associations.

Elle propose la répartition suivante des subventions pour l'année 2026 :

Article 65748

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	600,00 €
AEP St Louis	200,00 €
Autour du Livre	800,00 €
Cercle Artistique Indigo (Festival)	500,00 €
Comité des Fêtes	1000,00 €
(Comité 750 €, VCR 250 €)	
Croix rouge Française	50,00 €
Horizon	250,00 €
Loisirs et Création's	300,00 €
Pêche et chasse	120,00 €
Prévention routière	50,00 €
Sou des Ecoles (189*4)	756,00 €
CFA (50 € *14 apprentis)	700,00 €
Festival des Monts de la Madeleine	200,00 €
Conciliateur de Justice	100,00 €
SPA (reconduction tacite : 2165*0.43 €)	931,00 €

Article 657363

CCAS Pouilly : reversement location matériel 2025	528,10 €
CCAS subvention équilibre budget	500,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ ACCEPTE la répartition des subventions 2026 ;
- ✓ DIT que les montants seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 11/03/2026


Le Maire,
Eric MARTIN

Pierre Alexandre GIRARD, secrétaire de séance,

